

# Aux Etats-Unis, les énergéticiens français se heurtent au moratoire sur l'éolien en mer



Dans un décret publié le 20 janvier, l'administration a acté le « retrait temporaire » de la délivrance de permis fédéral pour les projets éoliens en développement sur le territoire. (Crédits : Reuters)

*Marine Godelier*

**L**es trois plus grands énergéticiens français, Engie, EDF et TotalEnergies, ont tous prévu de développer des parcs éoliens en mer aux États-Unis. Mais le président fraîchement élu, Donald Trump, compte geler la délivrance des permis.

À peine investi, le nouveau Président des États-Unis, Donald Trump, n'a pas seulement retiré son pays de l'accord de Paris sur le climat. En guerre contre les éoliennes en mer, qui « tuent les baleines » et « viennent toutes de Chine », selon ses termes, le Républicain a également déclaré un moratoire sur la construction de ces infrastructures. Dans un décret publié le 20 janvier, son administration acte en effet le « retrait temporaire » de la délivrance de permis fédéral pour les projets en développement sur le territoire.

En substance, il n'y aura plus « de nouvelles approbations, droits de passage, permis, baux ou prêts renouvelés pour des projets éoliens terrestres ou offshore » jusqu'à « l'achèvement d'un examen complet des pratiques fédérales de location et de permis d'éoliennes » qui sera mené par le Département de l'Intérieur, peut-on lire.

De quoi contrecarrer les plans de plusieurs sociétés françaises. Et pour cause, les trois plus importants énergéticiens de l'Hexagone, Engie, d'EDF et TotalEnergies, avaient prévu d'investir dans la région. Et ils ont d'ailleurs déjà remporté des contrats en ce sens.

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Aux États-Unis, les énergéticiens français se heurtent au moratoire sur l'éolien en mer

## Une exposition « limitée » pour Engie

À commencer par Engie (détenu à 24,1% par l'État), dont le portefeuille s'élève à 4,6 gigawatts (GW) d'éolien offshore en développement aux États-Unis. Soit une exposition « *assez limitée* », affirme-t-on en interne, qui représente néanmoins près de 10 fois la puissance du plus grand parc français, celui de Saint-Nazaire, situé au large de la Loire-Atlantique.

Dans le détail, le groupe développe trois projets d'éoliennes en mer aux larges des côtes américaines, via sa *joint-venture* Ocean Winds formée avec le groupe portugais EDP. Mais pour l'heure, aucun d'entre eux n'a atteint la décision finale d'investissement, laquelle permet aux actionnaires de décider de la mise en œuvre effective. Or, Engie assure avoir adopté une approche « *prudente* », qui consiste à « *synchroniser l'engagement des dépenses clés avec la signature* » de contrats d'approvisionnement pour financer le projet. Par conséquent, si dépréciation il devait y avoir, en cas d'abandon, elle serait inférieure à 400 millions d'euros, **avait fait valoir en novembre la directrice générale de l'entreprise, Catherine MacGregor**.

## Le groupe réduit la voilure en Amérique du Nord

D'ailleurs, malgré l'Inflation Reduction Act (IRA), ce vaste plan d'investissement dans la décarbonation de l'économie lancé en 2022, Engie a déjà limité son exposition globale aux États-Unis. En 2023, sur un portefeuille de 85 gigawatts (GW) d'énergies renouvelables exploitées ou en développement dans le monde (éolien et solaire), 30 GW se situaient en Amérique du Nord, soit 35%. Un an plus tard, ce pourcentage était tombé à 22% (21 GW sur 95 au total). Contexte politique oblige, un re-fléchage s'opère ainsi au profit de l'Asie et du Moyen-Orient, où les conditions de

soutien apparaissent plus favorables. Il faut dire qu'au-delà du gel des permis, le soutien de l'État tel que prévu par l'IRA pourrait, lui aussi, être remis en cause par Donald Trump.

Il n'empêche : le projet éolien offshore le plus avancé d'Engie, SouthCoast (2,4 GW) a été approuvé *in extremis* par l'administration fédérale américaine le 17 janvier, via le Bureau of Ocean Energy Management (BOEM). Soit le dernier jour ouvré avant l'investiture de Donald Trump. Reste à savoir si le fait d'avoir passé ce jalon crucial lui évitera un détricotage. Et ce, alors que le décret ne se borne pas à geler les autorisations pour les installations futures, mais interrompt aussi un projet historique, Lava Ridge (Idaho).

## Quid de TotalEnergies et EDF ?

TotalEnergies et EDF, quant à eux, ne communiquent pas sur leur exposition financière. Pour le premier, 4,1 MW de projets de parc éolien en mer sont en cours de développement aux États-Unis, toujours au stade d'études préliminaires. Concrètement, il s'agit d'un contrat d'1,3 GW au New Jersey, signé en janvier dernier, ainsi qu'un futur parc de plus de 3 GW à déployer au large de New York, remporté en octobre 2023. Pour l'heure, ni l'un ni l'autre n'ont obtenu d'autorisation finale de la part des autorités fédérales.

EDF, enfin, a été sélectionné en 2021 pour développer un projet de 1,5 GW au large des côtes du New Jersey, en consortium avec Shell. Alors que la construction devait débiter l'année dernière, celui-ci a finalement été approuvé par le BOEM il y a quatre mois. Mais, là encore, difficile de dire si le lancement du chantier, à ce stade prévu l'an prochain, aura bien lieu. ■